

Contact presse :

Alexandra Couturier - 04 56 58 53 33 / 06 09 60 16 38
alexandra.couturier@lametro.fr

DOSSIER DE PRESSE



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE
TERRITOIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

JEUDI 9 FEVRIER 2017

**SIGNATURE DU PACTE METROPOLITAIN
D'INNOVATION**

DE LA CONVENTION POUR UNE MÉTROPOLE
RESPIRABLE

ET D'UN PARTENARIAT TRIENNAL AVEC L'ADEME

EN PRÉSENCE DE

BERNARD CAZENEUVE

PREMIER MINISTRE

SÉGOLÈNE ROYAL

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER, CHARGÉE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE **TERRITOIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

JEUDI 9 FEVRIER 2017

SIGNATURE DU PACTE METROPOLITAIN D'INNOVATION

DE LA CONVENTION POUR UNE MÉTROPOLE RESPIRABLE
ET D'UN PARTENARIAT TRIENNAL AVEC L'ADEME

EN PRÉSENCE DE

BERNARD CAZENEUVE
PREMIER MINISTRE

SÉGOLÈNE ROYAL
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, CHARGÉE
DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

Le Premier ministre Bernard CAZENEUVE et la ministre de l'Environnement Ségolène ROYAL sont présents jeudi 9 février 2017 dans la Métropole grenobloise pour signer avec le Président de la Métropole, Christophe FERRARI, le Pacte Métropolitain d'Innovation, la convention pour une Métropole respirable et un accord partenarial avec l'Ademe.



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE TERRITOIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

1 • LE PACTE MÉTROPOLITAIN D'INNOVATION DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE DES AMBITIONS ET DES MOYENS POUR L'EXPÉRIMENTATION

Le 6 juillet 2016, le Premier ministre et les présidents des 15 Métropoles françaises signaient à Lyon le Pacte État-Métropoles afin de renforcer leur capacité d'action au service des habitants et d'en faire des catalyseurs du développement régional.

L'État et les Métropoles s'engageaient alors à mettre en place une série de mesures et d'expérimentations pour soutenir leurs démarches d'innovation et stratégies de développement durable, et favoriser les coopérations avec les territoires avoisinants.

L'existence d'une conscience et d'une culture des enjeux environnementaux et énergétiques dans l'agglomération a permis à la collectivité de se saisir très tôt de ces problématiques de manière volontariste. Grenoble-Alpes Métropole est la **première agglomération de France à se doter d'un Plan Climat en 2005**, et affiche ainsi l'ambition d'une transition environnementale globale, déclinée dans le cadre d'objectifs et d'un plan d'actions partagé sur le territoire par près de 63 partenaires. **Au vu des bons résultats obtenus sur la période 2005-2014, la Métropole a revu les objectifs pour les rendre encore plus ambitieux.**

Ces objectifs trouvent une traduction opérationnelle dans de nombreuses politiques métropolitaines afin de répondre aux enjeux de la transition énergétique telles que le développement d'actions de sobriété énergétique et de rénovation énergétique des bâtiments, ou encore par des aménagements et actions généralisés sur l'ensemble du territoire, en faveur du report modal vers les modes doux.

C'est donc tout naturellement que **Grenoble-Alpes Métropole a choisi d'axer les actions de ce pacte sur la transition énergétique** afin de permettre l'émergence de nouvelles actions exemplaires et démonstratives d'innovation et de développement durable sur son territoire.

Chaque pacte comporte deux volets :

- un volet dit « **Pacte métropolitain d'innovation** » (ou **PMI**), centré sur les projets innovants des Métropoles.
- un volet dit « **Contrat de coopération métropolitaine** » (ou **CCM**) centré sur les projets de coopération des Métropoles avec des territoires proches, à prévoir d'ici fin 2017.

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE TERRITOIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ZOOM SUR LE PACTE MÉTROPOLITAIN D'INNOVATION (PMI)

Le Pacte Métropolitain d'Innovation concerne la mise en place d'un écosystème métropolitain intégré pour la transition énergétique. Il s'articule autour de 3 enjeux majeurs, qui se déclinent en de nombreuses actions, dont certaines sont pour partie déjà mises en œuvre.

1 • Renforcer la part des énergies renouvelables et de récupération dans l'approvisionnement énergétique du territoire, avec :

- **La construction d'un réseau de chaleur 100% biomasse sur le secteur Est de la Métropole :** grâce à ce réseau de chaleur, une zone d'aménagement comprenant 60 logements, une maison médicale, des commerces et un groupe scolaire sera approvisionnée par de la chaleur renouvelable.
- **Le raccordement du réseau de chaleur urbain à la plateforme chimique du sud de la Métropole :** ce raccordement permettra un fonctionnement plus économe en énergie. En hiver, la plateforme chimique fournira de la chaleur au réseau de chauffage urbain et permettra ainsi d'éviter la consommation de fioul. En été, le surplus de production de chaleur par l'usine d'incinération sera orienté vers la plateforme chimique.
- **Le développement des sociétés de participation citoyenne pour le développement massif des parcs photovoltaïques en zone urbaine :** par la prise de participation dans les sociétés SAS Energy Citoyenne et SAS Parkosol, la Métropole souhaite soutenir la massification de la production d'électricité photovoltaïque.

2 • Renforcer la gouvernance de l'énergie, avec :

- **La construction du service public métropolitain de la donnée énergétique, par l'extension de la plateforme Vivacité à l'ensemble du territoire métropolitain.** Vivacité est un outil de pilotage des données de consommation énergétique, porté par GEG et Atos Worldgrid en collaboration avec la Métropole et la Ville de Grenoble, pour répondre aux besoins de monitoring des acteurs publics et privés du territoire.

3 • Développer des projets « mobilité/déplacement » avec :

- **La transformation du parc de véhicules publics (transports en commun et véhicules techniques) en électrique et GNV :**

- le renouvellement du parc de bus diesel au profit de véhicules plus responsables. Cette ambition s'appuie sur une phase d'expérimentation lancée à l'automne 2016, en

7,1 MILLIONS D'EUROS POUR LA MÉTROPOLE

C'est la somme allouée par l'État pour l'ensemble des actions et expérimentations :

- 1^{er} axe : 0,6 M €
 - 2^e axe : 0,55M €
 - 3^e axe : 4 650 000 €
- 1,3 M € pourront être mobilisés dans le cadre du volet coopération

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE TERRITOIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

partenariat avec l'exploitant **Semitag, Transdev**, le **CEA**, le pôle de compétitivité **LUTB** et l'**ADEME** (location de bus, adaptation dépôt, communication, instrumentation et recherche).

- le remplacement de la flotte technique de voitures de la Métropole.

- **La généralisation des informations incitant à la mobilité intermodale sur l'ensemble du réseau de transports publics de la Métropole** : mise en place d'un Poste de commande métropolitain, dispositif de surveillance du trafic et de gestion des flux multimodaux, en interconnexion avec les différents modes de déplacements.

ZOOM SUR LE CONTRAT DE COOPÉRATION MÉTROPOLITAINE (CCM)

Inspiré de l'expérimentation nationale des contrats de réciprocité, le principe des Contrats de coopération métropolitaine repose sur la valorisation de projets interterritoriaux fédérateurs, dans une logique « gagnant-gagnant ».

Les axes et enjeux stratégiques de coopération identifiés sont :

- 1 • Favoriser l'intermodalité entre les moyens de transport (voitures, bus, tram, vélo...) pour limiter la pollution et la congestion routière, afin d'améliorer les liaisons entre la Métropole et les territoires voisins.
- 2 • Diffuser la dynamique économique de la Métropole aux territoires limitrophes en développant des filières agricoles de proximité permettant d'améliorer l'autonomie alimentaire des territoires et de limiter les déplacements, en accompagnant la revitalisation économique, industrielle et touristique de ces territoires.
- 3 • Lancer le programme « Métropole Montagne » qui vise à renforcer la coopération avec les Parcs naturels régionaux.

Ce second volet doit être précisé avec l'Etat au cours de l'année 2017.

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE TERRITOIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

2 • CONVENTION "POUR UNE MÉTROPOLE RESPIRABLE"

UN MILLION D'EUROS POUR UNE ACTION VOLONTARISTE ET PIONNIÈRE

La Métropole a souhaité se doter d'un plan d'actions ambitieux, susceptible d'améliorer significativement la qualité de l'air et permettant d'installer durablement la prise en compte de ce sujet dans les politiques métropolitaines.

Ce plan d'actions a constitué le socle de la candidature de la Métropole à l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans » lancé en 2015 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Un label obtenu fin 2015, pour lequel l'État - via la convention signée ce jour - s'engage à hauteur d'1 million d'euros.

Les sept actions majeures auxquelles l'État apporte sa contribution dans le cadre de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans » :

- **Action 1** : Création d'une **Zone à circulation restreinte (ZCR)** suivant 2 axes de réflexion :
 - étude et mise en place d'une **réglementation favorisant les véhicules de livraison de marchandises les moins polluants**, notamment dans le cadre d'une ZCR
 - **étude relative à une ZCR pour tous les véhicules** : cette étude devra permettre de vérifier la faisabilité d'une telle mesure et ses effets sanitaires et sociaux et, le cas échéant, d'en définir les modalités de mise en œuvre.
- **Action 2** : Déploiement d'un **réseau de consignes pour le stationnement sécurisé des vélos sur voirie** afin de proposer une offre de stationnement résidentiel sécurisé dans des quartiers où l'offre dans les immeubles d'habitation est insuffisante.
- **Action 3** : **Diversification de la flotte Métrovélo**, dans la perspective d'étendre la gamme d'usage du vélo à des besoins spécifiques tels que le transport de plusieurs enfants, de marchandises, etc.
- **Action 4** : **Expérimentation sur voirie d'un produit de séquestration des particules** en suspension à base d'acétate de calcium.
- **Action 5** : **Étude de l'utilisation de micro-capteurs au service de l'observation de la qualité de l'air** et de l'incitation au changement de comportement (Mobicit'air).
- **Action 6** : **Sensibilisation et mobilisation des habitants pour la qualité de l'air**, afin de renforcer la contribution des citoyens à l'effort collectif d'amélioration de la qualité de l'air.
- **Action 7** : **Proposition de scénarios d'action publique en faveur de la qualité de l'air** à partir d'objectifs sanitaires.

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE TERRITOIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

3• ACCORD PARTENARIAL ENTRE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE ET L'ADEME - UNE PREMIÈRE EN FRANCE

Grenoble-Alpes Métropole et l'ADEME collaborent étroitement depuis de nombreuses années dans le domaine de l'environnement, de l'énergie et du climat au service du territoire.

Compte tenu des exigences actuelles en matière de protection de l'environnement, des objectifs d'économies d'énergie, d'utilisation des énergies renouvelables et de réduction des gaz à effet de serre, définis par les politiques nationales et régionales, l'ADEME et Grenoble-Alpes Métropole décident de renforcer leur partenariat.

C'est cette ambition qui a conduit l'ADEME et Grenoble-Alpes Métropole à travailler ensemble à la réalisation d'un accord partenarial. Pour la première fois, l'ADEME signe une convention avec une Métropole.

Sept axes de partenariat ont été définis :

- Donner aux citoyens, aux entreprises, aux collectivités locales et à l'Etat **le pouvoir d'agir ensemble**.
- Rénover les bâtiments et promouvoir les actions de **sobriété énergétique** pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et développer l'économie locale.
- **Favoriser les énergies renouvelables** pour diversifier nos énergies et valoriser les ressources de nos territoires.
- Faire des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique des **atouts pour nos entreprises**.
- Améliorer la **qualité de l'air** et diminuer les **nuisances sonores**.
- Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'**économie circulaire** : de la conception des produits à leur recyclage.
- Développer les **transports propres** pour améliorer la qualité de l'air et diminuer notre dépendance au pétrole.

A noter : L'accord partenarial avec l'ADEME est intégré dans le Pacte métropolitain, en tant que contribution importante à la stratégie métropolitaine de transition énergétique et écologique.

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE TERRITOIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

4• GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE, PIONNIÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les grands changements sont devant nous. Entre le climat qui se détraque et un coût de l'énergie toujours à la hausse, tout nous pousse aujourd'hui à appréhender nos consommations énergétiques de façon différente. Le défi est grand mais les ressources sont nombreuses, notamment dans la région grenobloise, qui se positionne comme territoire pionnier en la matière. Entreprises, citoyens, universités, associations, collectivités locales... La capacité d'innovation est réelle. Elle a déjà donné lieu à de multiples initiatives. D'autres, plus nombreuses encore, verront le jour demain grâce à la mobilisation locale et au concours de l'État.

Jamais la Terre n'a connu un tel réchauffement, à un rythme aussi rapide. Depuis plus de 30 ans, les centaines de scientifiques du monde entier rassemblés au sein du GIEC

(Groupe d'experts internationaux sur l'évolution du climat) le répètent inlassablement : la température monte, et c'est notre appétit immodéré pour les énergies fossiles - pétrole, gaz naturel, charbon - qui en est la cause, donnant lieu chaque année au rejet de milliards de tonnes de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Un réchauffement climatique inquiétant

En 2012, les émissions mondiales de CO₂ dues à la combustion d'énergie ont atteint 31,7 milliards de tonnes (Chiffres clés du climat 2015 - Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie) ! La température moyenne a augmenté de 0,8° en un siècle. Avec pour conséquences : le recul des glaciers, la fonte de la banquise, la diminution de la couverture neigeuse printanière, l'extinction d'espèces animales, l'élévation du niveau de la mer, l'acidification des océans, etc.

MADE IN GRENOBLE LA RÉGION GRENOBLOISE, BERCEAU DE L'HYDROÉLECTRICITÉ

C'est ici, en 1869, qu'est née la « houille blanche ». Cette année-là, sur les flancs du massif de Belledonne, à quelques minutes de Grenoble, l'industriel Aristide Bergès fait fonctionner pour la première fois son usine de raperie de bois par la seule force de l'eau, en établissant une « conduite forcée » de 200m de dénivelé. Treize ans plus tard, il adjoint une dynamo à ses turbines, pour produire du courant électrique et éclairer sa papeterie. L'hydroélectricité faisait son apparition. En 1889, à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris, il baptise lui-même cette énergie la "houille blanche", vantant les mérites de cette ressource qu'on ne disait pas encore renouvelable mais dont il avait déjà pressenti la valeur : « Les glaciers des

montagnes peuvent, étant exploités en forces motrices, être pour leur région et pour l'État des richesses aussi précieuses que la houille des profondeurs. Lorsqu'on regarde la source des milliers de chevaux ainsi obtenus et leur puissant service, les glaciers ne sont plus des glaciers ; c'est la mine de la houille blanche à laquelle on puise, et combien préférable à l'autre. »



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE TERRITOIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'accord de la COP21 fixe une limitation du réchauffement en-dessous de 2 °C et si possible 1,5 °C. C'est donc dès maintenant qu'il faut agir, de façon volontaire et massive.

Un territoire grenoblois riche de nombreux atouts

Partout, au travers de toutes ses politiques, la Métropole rend plus concret le défi de la transition énergétique, sur un territoire riche de ressources. Il faut le rappeler : c'est une énergie renouvelable, la « houille blanche », l'hydroélectricité, qui est à l'origine du développement de la région grenobloise, il y a un peu plus d'un siècle, et de son modèle

économique fondé sur une étroite coopération entre l'université, la recherche, l'industrie et les collectivités locales.

Depuis, le secteur de l'énergie est toujours resté bien représenté ici. Le bassin grenoblois abrite de grands acteurs de l'énergie, comme le **CEA, EDF, GEG, Schneider...** Mais aussi un tissu de start-ups qui travaillent sur la digitalisation et la transition énergétique, deux sujets aujourd'hui intimement liés ; un pôle de compétitivité, **Tenerdis**, riche de 200 membres, qui croise les innovations de tous ces acteurs ; un **système universitaire de premier plan**, qui traite la question de la transition énergétique dans toutes ses disciplines... Sans oublier la **mobilisation citoyenne**, autour notamment d'un réseau associatif très riche. La Métropole grenobloise dispose donc de tous les atouts pour relever le pari de la transition énergétique et même, pourquoi pas, se positionner comme un territoire pionnier en France.

Une longue tradition d'innovation

Première agglomération de France à avoir signé un Plan Climat en 2005, la Métropole grenobloise possède une longue tradition d'innovation, notamment dans le secteur des énergies renouvelables ou des mobilités, et un attachement particulier à la cause environnementale. Parce que la montagne est

PLAN AIR ÉNERGIE CLIMAT DES RÉSULTATS ET DES AMBITIONS

En 2005, Grenoble-Alpes Métropole fut la première agglomération de France à signer un Plan Climat. Sept ans plus tard, elle fut aussi la première à se doter d'objectifs concernant l'amélioration de la qualité de l'air, en étendant le périmètre d'actions de ce plan, désormais rebaptisé Plan Air Énergie Climat. Si les objectifs 2014 ont d'ores et déjà été atteints, ceux fixés pour 2030, très ambitieux, demandent des efforts renouvelés, qui doivent mobiliser toutes les forces du territoire.



Consommation d'énergie :

- Résultat 2005-2014: **-16%**
- Objectif 2030 : **-40%**



Part d'énergies renouvelables locales consommées* :

- Résultat 2005-2014: **15,5%**
- Objectif 2030 : **30%**



Emissions de gaz à effet de serre :

- Résultat 2005-2014: **-21%**
- Objectif 2030 : **-50%**

* par rapport à la consommation d'énergie sur le territoire métropolitain
Source : observatoire du Plan Air Énergie Climat de la Métropole

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE TERRITOIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

omniprésente, dans les regards et dans les vies, les habitants de cette région ont développé un rapport particulier à leur environnement. Une sensibilité qui se traduit de facto dans les modes de vie, et in fine dans les politiques publiques.

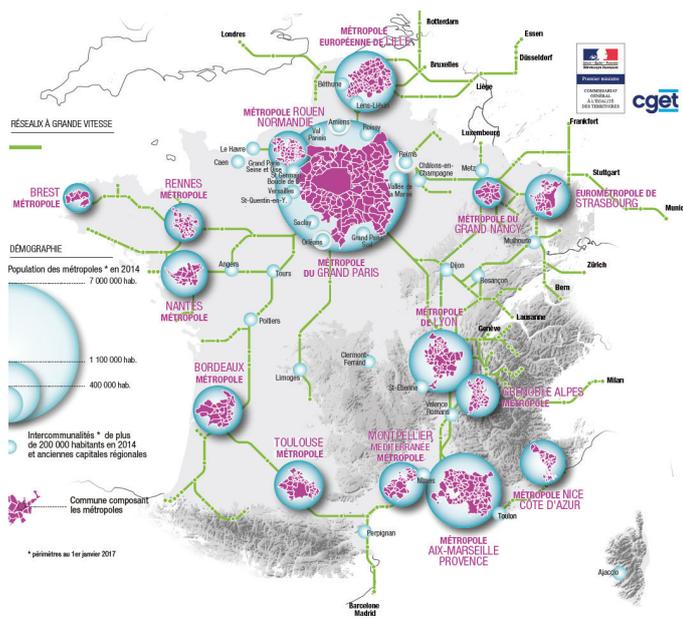
Un positionnement solidifié par le statut de Métropole conféré par l'État

C'est ainsi qu'au fil des ans, l'intercommunalité grenobloise s'est naturellement positionnée comme un acteur majeur de la transition énergétique. Un positionnement réaffirmé et solidifié par le statut de Métropole conféré par l'État, qui lui donne toutes les clés pour agir désormais massivement. Devenant autorité organisatrice de l'énergie sur son territoire, Grenoble-Alpes Métropole peut maintenant agir sur trois plans : la consommation d'énergie, avec des actions de maîtrise de la demande en énergie, la production d'énergie, notamment le développement des énergies renouvelables ainsi que la distribution d'énergie, en matière de gaz, d'électricité et de chaleur.

TERRITOIRES

LES MÉTROPOLIS DE FRANCE : DÉCISIVES POUR PORTER LE CHANGEMENT

Locomotives des économies régionales, les grandes villes françaises portent une part essentielle du dynamisme de la France. Les quinze métropoles et leurs agglomérations réalisent en effet la moitié du PIB français (51 %), rassemblent 43 % de l'emploi et déposent 70 % des demandes de brevets.



Avec les lois ALUR, MAPTAM et NOTRe, l'État a donné à ces grandes villes un statut à la hauteur des défis qu'elles rencontrent, celui de « Métropole ». Une démarche qui nourrit l'ambition de reconnaître le rôle structurant des Métropoles, d'encourager leur rayonnement international et de leur fournir les moyens susceptibles de conforter leur rôle dans le développement de la France. Le 6 juillet 2016, le Premier ministre et les présidents des 15 Métropoles françaises signaient à Lyon le Pacte État-Métropoles, un contrat passé entre l'État et les quinze territoires concernés. Avec ce contrat, l'État et les Métropoles s'engageaient à mettre en place une série de mesures et d'expérimentations permettant de les soutenir dans leurs démarches d'innovation et de stratégies de développement durable, et de favoriser les coopérations avec les territoires avoisinants, engagement devant trouver sa concrétisation dans des projets de "Pactes métropolitains d'innovation (PMI)", et de "Contrats de coopération métropolitaine (CCM)" pour chacune des Métropoles.

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE TERRITOIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

5• MÉTROPOLE GRENOBLOISE : L'ÉNERGIE DES INITIATIVES

Start-ups, grands groupes, collectivités, associations, citoyens... Ils sont tous embarqués dans le défi de la transition énergétique, inventant et réinventant de nouvelles solutions. La preuve en 8 solutions déjà en œuvre ou qui arriveront bientôt sur le territoire métropolitain.



AQUAPOLE DES BIODÉCHETS AU BIOGAZ

Depuis quelques mois, la station de traitement des eaux usées de la Métropole fournit... du gaz. Aquapole, qui traite les eaux usées de 500 000 habitants, a en effet été dotée d'un nouvel équipement, capable de digérer les boues résultant du traitement, pour produire du biogaz. Une fois traité, ce gaz est injecté dans le réseau du gaz de ville. Un procédé de méthanisation qui produira chaque année l'équivalent de la consommation annuelle de 2 500 foyers. Et qui en fait la deuxième unité du genre en France.



RADIATEURS LANCEY DIVISER PAR DEUX LA FACTURE DE CHAUFFAGE

Hébergée par la pépinière métropolitaine Tarmac, la startup Lancey a été créée en juin 2016. L'objectif de ses créateurs : « Diviser par deux la facture d'électricité du chauffage ». Comment ? Avec des radiateurs « intelligents », capables de choisir l'électricité consommée au moment où celle-ci est la moins chère et la moins polluante. Une petite révolution qui a pu voir le jour en équipant un radiateur d'une batterie et en le connectant directement au compteur Linky . La start-up serait aujourd'hui la seule à proposer ce système. Une initiative qui a intéressé de près la Métropole. Depuis novembre, elle teste une quinzaine de ces radiateurs dans ses locaux.

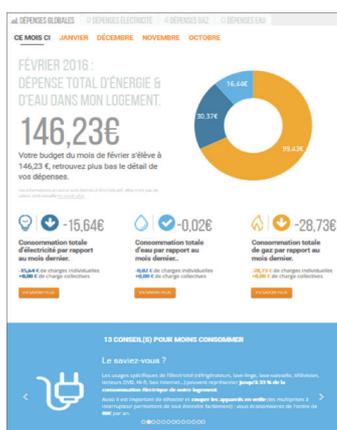


SOLAIRE D'ICI DU SOLEIL PARTAGÉ SUR LES TOITS

L'énergie, c'est encore mieux quand on la partage. Un credo défendu par le projet local Solaire d'Ici, qui vise à couvrir une centaine de toits de panneaux photovoltaïques. Un projet pionnier en France à cette échelle. Visant aussi bien les bâtiments publics que les résidences privées, Solaire d'Ici veut encourager la production d'énergie renouvelable à

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE TERRITOIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

travers des projets conçus, financés et gérés par tous. À la clé, la création d'une société, Energ'Y Citoyennes où habitants et collectivités s'impliquent ensemble. Une vingtaine de toitures solaires seront inaugurées au printemps 2017. Les habitants sont invités à rejoindre le projet en louant leur toiture ou en devenant actionnaire d'Energ'Y Citoyennes.



PROJET VIVACITÉ SUIVRE SES CONSOMMATIONS EN TEMPS RÉEL

Rendre visible les données de consommation d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau pour faire davantage d'économies : c'est l'objectif de la démarche VivaCité, coordonnée par la Métropole et la Ville de Grenoble depuis 2012. À l'origine, deux acteurs majeurs de l'énergie, GEG et Atos Worldgrid, qui ont réuni leurs compétences pour accompagner le déploiement des compteurs communicants. L'idée est de construire une plateforme unique, accessible aux habitants mais aussi aux gestionnaires de bâtiment public, bailleurs sociaux et collectivités. Doté d'interfaces personnalisées, assurant la confidentialité des données, VivaCité permettra à chacun de suivre ses consommations en temps réel, aussi bien à l'échelle de son foyer qu'au niveau de sa rue et de les comparer à celles d'autres logements équivalents. L'objectif de la Métropole est de déployer cet outil sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2018.



WAGA ENERGY DE L'OR DANS LE GAZ

Lorsque les déchets de nos poubelles se décomposent, ils émettent un mélange gazeux composé d'oxygène, d'azote, de CO2 et de nombreuses impuretés, qui jusqu'ici étaient impossible à valoriser. Et puis la start-up Waga Energy est arrivée. Née en 2015 à Meylan, elle a mis au point, à partir d'une technologie d'Air Liquide, un système qui récupère ces biogaz et les purifie, pour les réinjecter ensuite sous forme de biométhane dans le réseau de gaz naturel. Un système connecté aux sites de stockage des déchets, qui offre un rendement très élevé : « Les déchets produits par une ville de 100 000 habitants peuvent alimenter 200 bus électriques ou 3 000 foyers chaque année », assure son cofondateur Mathieu Lefebvre. Éluée start-up de l'année en Auvergne-Rhône-Alpes, Waga Energy a remporté le Grand Prix pour la lutte contre le changement climatique au récent salon Pollutec.

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLÉ TERRITOIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



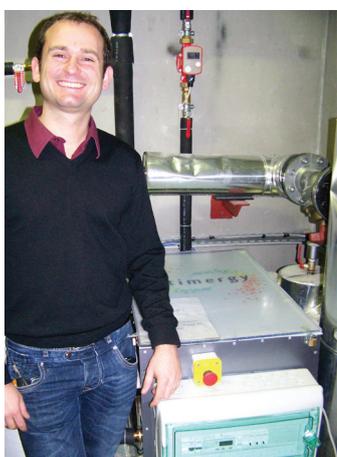
DISPOSITIF D'ÉCO-RÉNOVATION "MUR MUR" DÉJÀ 8 000 LOGEMENTS PRIVÉS ET SOCIAUX RÉNOVÉS

Représentant 30 % de la consommation totale d'énergie, le logement est le secteur le plus énergivore du territoire métropolitain. La Métropole a pour objectif la baisse de la consommation d'énergie des ménages, l'amélioration de la qualité de l'habitat et la limitation des émissions de CO₂. La campagne d'isolation thermique Mur Mur2 vise à l'éco-rénovation de 10 000 logements privés d'ici 2020, maisons individuelles ou appartements en copropriété, ainsi que de 1 000 logements sociaux par an. La première vague du dispositif (2010-2015) avait permis l'isolation de 4 600 logements et de 4 000 logements sociaux, et des économies de chauffage de 25 % à 60 % pour les particuliers. Le tout pour 6 000 tonnes de CO₂ évitées chaque année et 63 millions de travaux générés.



PARKOSOL DES PARKINGS PRODUCTEURS D'ÉNERGIE SOLAIRE

Initié par Gaz Electricité de Grenoble, soutenu par la Métropole et la Région à travers le fonds Oser, le projet consiste à équiper les parkings-relais d'ombrières photovoltaïques. Pour commencer, ce seront les trois P+R de Gières, Vif et Seyssins (environ 300 places au total) qui seront équipés d'ici l'automne prochain, produisant 800 MWh/an - l'équivalent de la consommation électrique de 300 foyers. Avant de s'étendre éventuellement à d'autres parkings privés, d'entreprises ou de grandes surfaces. Les citoyens pourront dès 2017 investir dans ce projet par le biais d'une plateforme de financement participatif et bénéficier, en retour, d'une rémunération.



STIMERGY DES SERVEURS QUI PRODUISENT... DE L'EAU CHAUDE

Et si le chauffage provenait non plus du fioul ou du gaz mais des serveurs informatiques ? C'est le pari engagé par l'Opac38 avec la société grenobloise, Stimergy. La start-up a mis au point une « chaudière numérique » à installer dans les caves d'immeubles. À l'image d'un radiateur électrique à bain d'huile, le système récupère la chaleur des serveurs pour chauffer l'eau. Un gain pour les locataires qui voient leurs charges locatives diminuées et pour les serveurs qui ne nécessitent plus de dispositif de refroidissement. Testé en 2014 sur un bâtiment grenoblois de l'Opac38, le bailleur social a reconduit son partenariat avec Stimergy pour équiper, dès 2017, un immeuble d'une vingtaine de logements à Échirolles. L'objectif ? Produire 60 % d'eau chaude avec cette solution.